

**ANNEE 2020**

**SEANCE PUBLIQUE  
DU 11 JUIN 2020**

*Délibération n°*

**2020028**

Date de convocation : 05/06/2020

Date d'affichage : 15/06/2020

Nombre de conseillers en  
exercice : 23

Nombre de présents : 22

Pouvoirs : 1

Nombre de votants : 23

Vote : 23

Pour : 23

Abstention : 0

Contre : 0

**Adopté à l'Unanimité**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE  
BASSUSSARRY**

L'an deux mille vingt, le 11 juin à 20h00, les membres du Conseil Municipal de la commune de BASSUSSARRY, se sont réunis en session ordinaire dans la salle Kirol Lekua, située Chemin de Carricazart à Bassussarry (64200), sur convocation qui leur a été adressée par le Maire le 5 juin 2020, conformément à l'article L2121.11 du Code général des collectivités territoriales.

*Présents : Ms Paul BAUDRY, Michel LAHORGUE, ETCHEGARAY Frédéric, BASSIER Yannick, PERRIER Marc, GARRIGUES Christian, COMBES Bernard, PAVLOVSKY Arnaud, ENSALES Philippe, BRESAC Cédric, AMILIBIA Mikel.*

*Mmes RECART Valérie, LE CAM Guénael, ETCHART Valérie, HARAN Nathalie, BEYRIS Fleur, LARCEBEAU Bénédicte, FAYS Céline, BARRAL Maud, ROSPIDE Marie, ITHOURRIA Sylvie.*

*Absents excusés : M. BIGOTEAU Philippe, pouvoir donné à M. Michel LAHORGUE.*

*Secrétaire de séance : Mme Sylvie ITHOURRIA.*

**O.J n°1 : Autorisation de recruter des agents contractuels de droit public sur des emplois non-permanents pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité**

Rapporteur : M. Yannick BASSIER

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment son article 3 – 2° ;

Considérant qu'il est nécessaire de recruter des agents contractuels pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité, pour renforcer l'équipe des services techniques aux mois de juin, juillet et août 2020, par le recrutement de 5 agents contractuels ;

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré ;

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

- **AUTORISE** le recrutement de 5 agents contractuels pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité, comme suit :

5 adjoints techniques contractuels (besoin saisonnier), relevant de la catégorie hiérarchique C : pour les mois de juin, juillet et août 2020, à temps complet ;

- **PRECISE** que la rémunération des agents sera calculée en fonction de l'indice brut minimum correspondant au 1<sup>er</sup> échelon du grade d'adjoint technique territorial ;
- **PRECISE** que les crédits correspondants sont inscrits au budget ;
- **AUTORISE** Monsieur Le Maire à signer les contrats de travail correspondants ;

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,  
Paul BAUDRY

